**33ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EPU**

**CÔTE D’IVOIRE**

**7 Mai 2019**

**Intervention de la Croatie**

Monsieur le Président,

La Croatie souhaite la bienvenue à la délégation de la Côte d’Ivoire et la remercie pour son rapport.

La Croatie félicite la Côte d’Ivoire pour avoir implémenté en 2014 la loi relative à la promotion et à la protection des défenseurs des droits de l’Homme. En outre, la Croatie salue l’adoption de la nouvelle Constitution en 2016, notamment l’importance qui est donnée à la société civile, reconnue comme une des composantes de l’expression de la démocratie.

Toutefois, la Croatie est préoccupée par les atteintes à l’indépendance du système judiciaire et de la Commission Électorale Indépendante.

Dans ce contexte, la Croatie adresse à la Côte d’Ivoire les recommandations suivantes :

**(1) Garantir le droit à un procès équitable, quel que soit l’affiliation politique, idéologique, religieuse ou identitaire des auteurs présumés, en renforçant l’indépendance des institutions judiciaires.**

**(2) Réformer la Commission Électorale Indépendante et garantir le caractère libre, ouvert et transparent des futures élections, conformément aux décisions de la Cour africaine des droits de l’Homme et des peuples.**

Je vous remercie.